

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI U PRUGRAMMA CUMPLIMINTARI DI MISSA
IN OPARA DI A CUMANDA CINTRALIZATA DA VIA UNICA
NANTU À U RITALI FARRATU DI CORSICA**

**APPROBATION DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE
DÉPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISÉE POUR
VOIE UNIQUE SUR LE RÉSEAU FERRÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse un programme d'aménagements complémentaires au programme de Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur le Réseau Ferré Corse.

I. Contexte général

Le réseau ferroviaire corse comporte 232 km de lignes dont 33 km situés en zone périurbaine (21 km pour BASTIA-CASAMOZZA et 12 km pour AIACCIU-MEZANA).

Le réseau ferroviaire est équipé sur 211 km d'une signalisation manuelle (cantonnement téléphonique ou radio, de gare à gare). Ce système nécessite donc que les agents des gares communiquent entre eux pour s'assurer que la voie est libre. Seule la section de BASTIA à CASAMOZZA est équipée d'une CCVU qui lui permet d'avoir les fréquences qui en font son succès.

Compte tenu des risques liés à une erreur humaine, le service de l'Etat en charge du réseau ferré corse (STRMTG) limite le nombre de circulations à 10 trains par jour sur ce type de sections sans équipement.

Dans ce contexte et afin de permettre le développement de l'offre dans de bonnes conditions de sécurité, la Collectivité a fait du déploiement de la CCVU une priorité avec son inscription au CPER 2015-2022.

Le montant disponible au titre du CPER 2015-2022 est de 22,5 M€. Ce montant intègre les coûts de la maîtrise d'œuvre de conception (1,5 M€) qui est achevée.

Celle-ci a fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée de Corse (délibération n° 18/204 AC du 28 juin 2018) et d'un arrêté de cofinancement.

Compte tenu du montant disponible dans le CPER, seule la phase 1 a pu faire l'objet d'une validation du financement ; l'objectif est donc désormais d'engager la phase 2 (équipement en CCVU des gares de CALVI et L'ISULA,) ainsi que la phase 3 (création d'un point de croisement à L'ALGAIOLA et LUMIU).

Toutes les opérations n'avaient pu être présentées en raison du manque de financement. Depuis, des discussions supplémentaires avec l'Etat et l'Europe ont fait émerger des possibilités de cofinancement supplémentaires :

- au titre du CPER actuel 2015-2022
- au titre du plan de relance européen FEDER 2021-2023

Ces opérations complémentaires permettront de terminer le déploiement de la CCVU et d'atteindre les objectifs cibles de dessertes ferroviaires sur la Balagne (1/2H sur CALVI-L'ISULA).

A noter que les points de croisement du RICANTU et de PURETTONE nécessaires pour une desserte au 1/4h dans le périurbain d'AIACCIU et BASTIA seront proposés au titre du PTIC en même temps que l'acquisition de nouvelles rames Train Tram.

II. Contenu du programme

Le tableau ci-dessous résume les différentes étapes du projet CCVU qui peut se décliner en trois phases résumées dans le tableau suivant :

	Phase 1 CPER 2015-2022 engagée	Nouvelle phase CPER 2015-2022	Nouvelle phase Plan de relance Europe 2021-2023
Modernisation BASTIA-CASAMOZZA et matériels	X		
Postes de commandement principal et secondaire et bouclage fibre optique	X		
Equipement gares de AIACCIU, MEZANA	X		
Création évitement de CALDANICCIA	X		
Equipements gares de BUCUGNA, UCCIANI, VIZZAVONA, VIVARIU, CORTI, U PONTE À A LECCIA, PONTE NOVU	X		
Création évitement de BASSANESE	X		
Equipement gares de CALVI, L'ISULA		X	
Création et équipement évitements L'ALGAIOLA et LUMIU			X

III. Périmètre d'aménagement

Phase 2 :

Sur le domaine des infrastructures

- Automatisation des gares de Calvi et L'ISULA

Nouvelle phase :

- Création de 2 points d'évitements à L'ALGAIOLA et LUMIU (objectif desserte périurbaine 1/2H périurbain CALVI)

IV. Détail financier des nouveaux aménagements proposés

Les deux phases pourraient se répartir de la façon suivante :

	CPER 2015-2022	Plan de relance Europe - FEDER
	HT	HT
Equipement gares de Calvi, L'ISULA	2,5 M€	
Création évitements L'ALGAIOLA et LUMIU		2,10 M€

A l'issue des études au stade Avant-Projet de l'opération, les travaux sont estimés à 2,5 M€ HT au titre du CPER et à 2,1 M€ au titre du plan de relance européen.

V. Calendrier prévisionnel de l'opération

DÉSIGNATION	DATE
Lancement de la consultation travaux	novembre 2021
Démarrage des travaux	1 ^{er} trimestre 2022
Fin travaux	2 ^{ème} semestre 2023

Il est à noter que les cahiers des charges des travaux ont tous été réalisés lors des études initiales pour ces deux phases complémentaires.

VI. Cofinancement

CPER 2015-2022

	Etat (50 %)	CdC (50 %)	Total
Equipement CCVU gares CALVI et L'ISULA	1,25 M€	1,25 M€	2,5 M€

FEDER 2021-2023

	Europe (60 %)	CdC (40 %)	Total
Créations évitements L'ALGAIOLA et LUMIU	1,26 M€	0,84 M€	2,10 M€

VII. Imputation financière

Les marchés seront imputés sur l'opération 43, programme 1411, chapitre 908/812.

La tranche ferme sera imputée sur les opérations n° 1151CK043 et n° 1151M043.

Conclusion

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** le programme d'équipement CCVU des gares de Calvi et L'Isula au titre du CPER 2015-2020 pour un montant de 2,5 M€ HT,
- **D'APPROUVER** le programme de création d'évitements à L'Algaiola et Lumiu

- au titre du FEDER 2021-2023 pour un montant de 2,1 M€ HT,
- **D'APPROUVER** les plans de cofinancement au titre du CPER et du FEDER
 - **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subvention correspondantes,
 - **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Carte projet CCVU

